



# Académie de Créteil

## 3 décembre 2021

### Compte-rendu du Groupe de travail AESH

Représentant-es de l'académie 8 personnes :

SGA de l'Académie M. Marin,

SG de la DSDEN 93 M. Fliou

SG de DSDEN 94 M. Demont

Adjointe à la Directrice des ressources humaines de l'académie et 4 autres personnes.

Les partenaires sociaux :

SNUipp- FSU 93, 94,77 : 4 représentant-es (Chaker Brahmi pour le 93),

FO : 2,

CGT : 2,

Sud-Education : 2,

UNSA : 2.

Présentation du SGA de la forme générale de ce groupe de travail, suivi par la DRH concernant l'application de la nouvelle grille salariale.

La DRH a déclaré que **la grille indiciaire académique** n'a pas été votée favorablement en CTA et que l'arrivée de la nouvelle grille nationale prime sur l'ancienne (le rectorat était informé depuis le mois de juin de l'arrivée d'une nouvelle grille nationale).

**L'entretien des AESH est obligatoire**, c'est la loi : l'évaluation doit avoir lieu tous les 3 ans (texte 2014).

L'académie a retenu comme calendrier : fin première année de contrat ensuite au cours des 3 ans et enfin en 5ème année de contrat.

Qui conduit l'entretien ? Pilote ou coordo du PIAL ?

Les organisations syndicales rappellent que seul l'IEN ou le chef d'établissement peut réaliser cet entretien, c'est dans la circulaire de juin 2019.

**Très important** : Les comptes-rendus seraient conformes au modèle de la circulaire et un recours est possible dans les 15 jours.

**Formation continue** du projet académique des AESH : maîtriser et partager les savoirs, condition d'autonomie, faire progresser les élèves... à savoir 20 AESH par formation sur une journée.

**La formation des AESH Référents** : formation au niveau académique, déclinaison au niveau départementale pour apprendre les outils (ex : utilisation d'Excel...), suivi régulier en raison d'une réunion tous les 15 jours.

Formation à l'adaptation à l'emploi de 60 heures (départementale) : un module de 27 h sur un parcours magistère et des modules de 33 heures en présentiel, formation développée dans le 77 et le 94, en cours de développement sur le 93.

## **Présentation de la nouvelle grille indiciaire**

Intervention du SNUipp-FSU : questionnement sur la non application de la grille indiciaire académique ?

La reprise de l'ancienneté des CUI ?

Le non respect de la loi concernant la signature des contrats !!!

Problèmes d'affectations, le manque cruel d'AESH, le non respect des notifications.

Le débat continue avec les syndicats notamment sur la grille indiciaire académique, une organisation syndicale demande une explication sur la non transmission des comptes-rendus des réunions précédentes et a demandé des écrits pour attester des échanges. La SG répond non !

Tous les syndicats sont d'accord sur l'ensemble des questions posées.

Réponse du SG et des représentant-es du rectorat :

- harmonisation des départements de l'académie concernant les AESH (administration, décision...) mais le chemin est très long :

- faire un état de lieux,

- la prime REP/REP+, c'est au niveau du ministère,

- le rectorat veut garder les AESH,

- la réponse concernant la rétroactivité sur l'application de l'ancienne grille académique : nous continuons à réfléchir comment l'appliquer, on ne ferme pas la porte mais... (faisabilité et temporalité).

- la question pourquoi l'indice n'apparaît pas sur l'avenant 2 du contrat (DSDEN), réponse du SG 93 : La DAF a décidé de ne mentionner que l'échelon et c'est national. Enfin l'erreur sur la fiche de paie concernant l'échelon 3 au lieu de 5 des 29 AESH, est aussi un problème informatique national, on ne pourra pas le rectifier tout de suite, il faudra attendre au moins février 2022.

***Le SNUipp et la FSU continueront d'intervenir auprès du rectorat et de la DSDEN 93.***

***La FSU 93 sera présente lors de la nouvelle journée de mobilisation des AESH du 93 et pour l'audience demandée en intersyndicale jeudi 9 décembre.***